

Checklist de sécurité : Choisir un praticien en kinésiologie de confiance

1. Vérifications administratives et formation

- Vérifiez que le praticien est certifié par une école reconnue par une fédération nationale (ex: Fédération Française de Kinésiologie).
- Assurez-vous que le praticien a suivi un cursus complet (minimum 600 heures de formation théorique et pratique).
- Demandez si le praticien possède une assurance responsabilité civile professionnelle à jour.
- Vérifiez l'existence d'un numéro SIRET pour confirmer son activité professionnelle déclarée.

2. Éthique et posture professionnelle

- Le praticien doit respecter un code de déontologie clair, disponible sur demande ou sur son site web.
- Il ne doit jamais promettre de guérison miracle ou garantir un résultat médical.
- Il ne doit en aucun cas vous demander d'arrêter ou de modifier un traitement médical en cours.
- Le praticien doit maintenir une neutralité bienveillante et ne pas imposer ses propres croyances personnelles.

3. Déroulement de la séance

- Le praticien explique clairement le déroulement de la séance et les outils utilisés avant de commencer.
- Il demande votre consentement éclairé avant toute manipulation ou test musculaire.
- Les tarifs sont affichés de manière transparente avant la prise de rendez-vous.
- Le praticien prend le temps d'écouter votre demande sans chercher à diriger votre vie personnelle.

4. Signaux d'alerte (Dangers potentiels)

- Le praticien pose des diagnostics médicaux (il n'est pas médecin et n'a pas le droit de le faire).
- Il tente de vous vendre des compléments alimentaires, des produits ou des services coûteux de manière insistante.
- Il cherche à créer une dépendance affective ou vous incite à vous isoler de votre entourage.
- Il utilise des méthodes de manipulation psychologique ou des discours sectaires.

- Il refuse de collaborer avec le corps médical si votre situation le nécessite.